



PB-PP|B-00000  
BELGIE(N) - BELGIQUE  
N° d'agrément : P.912287

**Maison de la laïcité**  
**Morlanwelz**

**LE COURRIER LAÏQUE**  
**N°153 mars 2017**

**VENDREDI 10 MARS 2017 À 19H30**

**CONFÉRENCE-DÉBAT**

**« LES LIMITES DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION »**



**AVEC**

**BENOÎT VAN DER MEERSCHEN,**  
**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DU**  
**CENTRE D'ACTION LAÏQUE**



**Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26**



## Dans ce numéro

|                                                                                                                                         |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Au revoir, Jean-Claude                                                                                                                  | P. 3 |
| Après le repas FLJ du 5 février                                                                                                         | P. 4 |
| La femme de gille                                                                                                                       | P. 5 |
| La conférence "Voyage illustré dans l'espace" nous a séduit                                                                             | P.6  |
| Un livre : hommage à Roger Lallemand                                                                                                    | P.7  |
| Succès et ambiance pour notre quatrième apéro pré-carnavalesque                                                                         | P.8  |
| Jeudi 16 mars : Ciné-débat "les suffragettes" de Sarah Bavron                                                                           | P.10 |
| Lundis 13 et 27 mars : atelier d'aquarelle                                                                                              | P.12 |
| Donner la personnalité juridique au fœtus?                                                                                              | P.13 |
| Droit à l'avortement: un dossier pédagogique du CAL disponible                                                                          | P.15 |
| Opération "Pièces jaunes" pour l'asbl Solidarité-logement                                                                               | P.16 |
| Découvrons la Laïcité : une publication du CAL                                                                                          | P.18 |
| Jeudis 9 et 23 mars : atelier d'art floral                                                                                              | P.19 |
| Lundi 20 mars : "Les Lundis du Préau"<br>12h30 : repas mensuel<br>14h15 : "Escapade frivole" avec Franco Borriello, chanteur interprète | P.20 |

Bureau : 064/ 44 23 26

Adresse mail : [laicite.mlz@hotmail.com](mailto:laicite.mlz@hotmail.com)

Site internet : [www.morlanwelzlaicite.be](http://www.morlanwelzlaicite.be)

Contact Président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Adresse mail : [yvnicaise41@gmail.com](mailto:yvnicaise41@gmail.com)

### **Cotisation 2017**

La cotisation annuelle reste fixée à **12 € par membre.**

Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque »

Vous pouvez assurer son renouvellement par versement au compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

de La Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

Avec la mention : cotisation 2017 suivie de votre nom

**(Mentionner les noms si plusieurs cotisations)**

## Au revoir, Jean-Claude



Le 18 janvier dernier, la triste nouvelle tombait : Jean- Claude Selvais est décédé.

D'un seul coup, nous venions de perdre à la fois un ami, un membre engagé, un trésorier dévoué et compétent.

En janvier 2006, le Conseil d'administration le cooptait en remplacement du trésorier de l'époque, Henri Cornet et le 11 juin 2009, il prenait statutairement la fonction.

Son mandat a été renouvelé lors des Assemblées générales du 11 mai 2012 et 12 mai 2015, reconnaissant par là tant son dévouement que sa rigueur comptable.

Depuis quelque temps déjà, la présence de Jean-Claude nous manquait mais nous étions conscients que sa santé en était seule la cause.

Lors de nos rencontres, il manifestait chaque fois son désir de reprendre son activité bénévole mais sa santé continuait à se dégrader.

Sa disparition est une dure réalité mais dès cet instant, Jean-Claude est entré dans nos souvenirs et nous lui serons toujours reconnaissants pour l'impact que son engagement a eu sur le développement et le rayonnement de notre Maison.

Nous conserverons de Jean-Claude sa disponibilité, ses traits d'humour, son regard malicieux, le plaisir que nous partagions dans la convivialité et l'amitié.

Jean- Claude était un laïque convaincu, n'attendant rien de l'au-delà, même si pour lui, la mort était le début d'un voyage éternel qu'il allait partager symboliquement avec son épouse regrettée.

Nous lui dédions cette phrase d'Emile Deschanel:

***"On n'emporte en mourant que ce qu'on a donné".***

Merci Jean-Claude de tout ce que tu nous as donné.

A nouveau, nous présentons à ses enfants, ses petits-enfants et sa famille nos plus sincères condoléances.

Pour le Conseil d'administration,  
Yvan Nicaise, président

## Après le repas du 5 février au profit de la Fête Laïque de la Jeunesse du Centre 2017

Notre repas philanthropique s'est déroulé dans l'ambiance conviviale qui règne de coutume dans notre Maison. Des membres du Conseil d'administration et des bénévoles avaient veillé à préparer un très bon repas, de l'apéro au dessert.



Nous tenons à remercier les membres et sympathisants qui, grâce à leur participation, nous ont permis, encore cette année, d'apporter un appui financier indispensable au maintien de cette fête qui couronne, pour la plupart des enfants, six années de travail et de réflexions.



Nous vous invitons déjà à prévoir dans vos agendas le repas de fin janvier/début février 2018 où nous espérons, même si nous avons pu dégager un bénéfice non négligeable, vous rencontrer plus nombreux.

**Yvan Nicaise**

## Des femmes de notre région se reconnaîtront

### LA FEMME DE GILLE



Souvent, on la reconnaît au chapeau décoré de fleurs et rubans ou au mimosa accroché au revers de sa veste, à son maquillage un peu forcé qui cache la fatigue de ce jour ô

combien important, à son regard attentif qui balaie la horde masculine s'animant avec fougue devant elle... histoire d'y repérer son gille. Son job à elle, c'est celui de l'ombre. Elle doit s'assurer que le roi carnaval ne manque de rien, qu'aucun cheveu ne dépasse de sa barrette, que sa collerette ne se soulève pas avec le vent, que son panier est encore rempli d'oranges, que le repas sera prêt pour les hôtes à midi et que le champagne y sera frais. Elle veut être sûre que son bossu de mari est le plus beau et le plus heureux des hommes, et elle est prête pour cela à le suivre, avec abnégation. Le temps des festivités, elle semble mettre de côté ses revendications féministes, ses convictions d'épouse du XXI<sup>e</sup> siècle et son besoin d'indépendance. Mais cette soumission n'est que de façade. Quand retentit l'Aubade matinale, l'air joué aux petites heures lors du ramassage - le moment où ces joyeux fêtards vont de maison en maison pour se rassembler - la femme de gille a la secrète impression d'être la maîtresse du monde, celle qui a orchestré la fête, celle sans qui elle n'aurait pas lieu. Mon gille à moi est de La Louvière (n'en déplaise aux puristes binchois). Et à la simple évocation de ce moment de grâce qu'est le lent réveil d'une cité au son des tambours et des sabots martelant le pavé, je me sens bien. Si bien que j'en oublie la grisaille du Centre, les gens qui se plaignent que rien ne va plus, les magasins qui ferment et les travaux jamais terminés ... Si bien que je suis fière de venir de ce coin de Belgique qui abrite un folklore si prenant, qui sous ses airs un peu paumés, bouillonne d'événements culturels, qui malgré son paysage en mutation, recèle de superbes lieux de balade... Que ceux qui en doutent se lèvent à 4 heures du matin le 10 mars 2013 et viennent chez les Loups, pour vivre cette euphorie carnavalesque. Foi de femme de gille, ils ne verront plus jamais cette région du même œil.

**Fanny Bouvry.**

Source : Article extrait du journal "Le Vif l'Express", 2013



**Après la conférence du 17 février  
" 50 ans de présence wallonne dans  
l'espace :  
un voyage illustré dans l'Univers"**

Nous vous avons annoncé que notre conférencier, Emmanuel Janssen, nous ferait voyager dans le temps et dans l'espace sidéral : le nombreux public de cette soirée n'a pas été déçu !

Durant plus d'une heure, nous avons observé, mieux compris et admiré notre univers... C'est en effet une quête éternelle de l'humain que de comprendre ses origines, son environnement, son histoire, une quête qui est clairement scientifique mais qui touche à la métaphysique dans sa volonté de trouver des réponses à des questions où, jusque là, seule la religion avait autorité de réponse. C'est également une quête sans fin puisque chaque réponse à une question amène généralement de nouvelles questions et de nouvelles interrogations.

Ce fut l'occasion de mieux comprendre que l'observation de notre univers, mais également de notre terre, exige du matériel de plus en plus pointu, scientifiquement performant et utilisant les technologies les plus avancées dont les prolongements sont présents dans notre quotidien.

Si les dépenses de la découverte nous paraissent parfois importantes, les retombées économiques sur nos entreprises et l'emploi justifient largement les investissements scientifiques. Ceux qui travaillent à la compréhension de notre univers et de notre monde, au-delà de la notion de boulot, de gagne-pain, cherchent des réponses à des questions sur nos origines et sur notre devenir en dehors de tout préjugé, dogme ou affirmations non vérifiables par l'expérience scientifique.





Petite anecdote : à l'occasion des 50 ans du Centre Spatial de Liège, notre conférencier a eu le plaisir de rencontrer plusieurs fois notre deuxième astronaute, Frank Dewinne... Franck - car malgré son titre de vicomte et son grade de général aviateur, il aime à se faire appeler par son prénom – Franck a été à deux reprises à bord de la Station Spatiale Internationale



Frank m'a dit ce soir-là :

*"lorsque tu vas parler dans des cours ou des conférences de notre univers, - dis-leur que lorsque l'on est là-haut, malgré les difficultés quotidiennes de la vie peu confortable dans la station, le sourire ne nous quitte jamais tellement le bonheur est grand de voir notre terre et notre univers dans toute leur beauté..."*

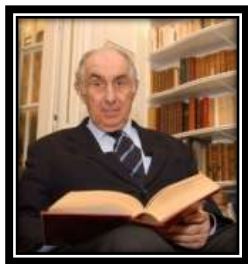
*- dis-leur aussi que lorsque l'on est là-haut, on voit à quel point notre atmosphère est mince, à quel point notre terre est fragile et qu'ils doivent la préserver, la protéger, la chérir...*

*- et dis-leur finalement que lorsque nous redescendons sur la terre, nous avons généralement oublié notre appartenance à un pays, à une région, à une communauté... Nous sommes devenus des citoyens du monde...*

Le dire, c'est ce que Emmanuel Janssen a fait ce soir.

Ne l'oublions pas dans nos actions de défense de notre planète et de nos valeurs.

**Yvan Nicaise**



### **Hommage à Roger Lallemand, un citoyen de Quevaucamps, un Mensch**

Ce livre de 32 pages en hommage à Roger Lallemand, contient entre autres les textes lus par les dix intervenants lors de la cérémonie de funérailles qui lui a été rendue le 26 octobre 2016 dans l'amphithéâtre « Henri La Fontaine »

(l'ULB). Une partie des bénéfices sera versé à la recherche contre le cancer. Ce livre peut être obtenu en versant la somme de 13€ au Centre Laïque Francisco Ferrer, 6, Grand Place 7972 Quevaucamps. Compte : BE 13 3750 6023 3039 Mentionnez votre nom et adresse dans la communication.

Il vous sera alors envoyé à votre adresse.

Renseignements Fernande Dulieu : 0479/45 76 21

## 19 février : succès et ambiance pour notre quatrième apéro pré-carnavalesque



Une tradition semble s'installer dans nos murs et le succès fut au rendez-vous. Près de cent personnes sont venues, de Morlanwelz et d'ailleurs, parées de chapeaux décorés ou de déguisements originaux, partager le moment musical que nous avons prévu : trompettes, clarinette, tambours et caisse !



De 11 à 13 heures, jeunes et moins jeunes ont dansé sur des airs de gille traditionnels et sur ce que notre folklore appelle des «airs de fantaisie». Pour clôturer cet apéro, un repas "Vol-au-vent, riz" a été servi aux nombreuses personnes ayant réservé.

Mais la fête ne s'est pas arrêtée là car nombre de participants, membres du Conseil d'administration et bénévoles ayant permis la réussite de notre activité ont ensuite profité de l'ambiance morlanwelzienne de la soumonce générale.

A l'an prochain ? Oui ? MAIS OUI !

**Yvan Nicaise**







\*  
\*  
\*  
\*  
\*



# CINÉ-DÉBAT

## *le cinéma des résistances*

**Jeudi 16 mars 2017 à 20 heures**

### **LES SUFFRAGETTES**

**un film de Sarah Gavron**  
(GB, 2015)



Au début du siècle dernier, en Angleterre, des femmes de toutes conditions décident de se battre pour obtenir le droit de vote. Face à leurs revendications, les réactions du gouvernement sont de plus en plus brutales et les obligent à entrer dans la clandestinité pour une lutte de plus en plus radicale. Puisque les manifestations pacifiques n'ont rien donné, celles que l'on appelle les suffragettes finissent par avoir recours à la violence pour se faire entendre. Dans ce combat pour l'égalité, elles sont prêtes à tout risquer : leur travail, leur maison, leurs enfants et même leur vie. Maud est l'une de ces femmes. Jeune, mariée, mère, elle va se jeter dans le tourbillon d'une histoire que plus rien n'arrêtera... "Les Suffragettes" est un film qui conjugue avec succès portrait intimiste et fresque historique.

Vrai et touchant, mais sans jamais tomber dans le pathos, il nous plonge dans la dureté de l'Angleterre des années 1910 et retrace tout le parcours des femmes pour obtenir le droit de vote mais aussi comment elles ont dû se battre pour gagner le droit à la liberté d'expression, au respect ainsi qu'à l'égalité des sexes entre l'homme et la femme. Il rend hommage à ces femmes courageuses et obstinées qui ont payé très cher des droits que certains négligent aujourd'hui.

**P.A.F. : 4 € - Article 27**

**(abonnement 5 séances : 16 €)**

une boisson est offerte après le débat

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - Secteur Education permanente et Jeunesse.

Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

**VOITURAGE** gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 64/44.23.26.



**Vendredi 10 mars 2017 à 19h30**

***"Les limites de la liberté  
d'expression"***

**Conférence-débat**

**par Benoît Van Der Meerschen,**

La liberté d'expression est une liberté fondamentale, énoncée par l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Cet article stipule que "Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression".

La liberté d'expression n'est pas un concept simple et ne peut se réduire à ce que le droit interdit.

Cette liberté n'est donc pas absolue. Elle est limitée par un cadre légal. Mais alors, quelles sont ses limites ?

On ne peut, au nom de l'exercice de sa liberté d'expression, contrevenir à la loi. L'insulte, la diffamation, etc. restent des actes illégaux et nul ne peut se prévaloir de la liberté d'expression pour contrevenir à la loi.

Que dit justement ce cadre légal dans notre pays ? Dans certains pays, comment exprimer certaines dérives d'atteinte à la liberté ?

Nous ne pouvons nous contenter de la seule lecture de la loi car nous savons que toute loi peut porter à interprétation.

Que dire aussi de la liberté de conscience, de la liberté de croyances ou de non-croyance ?

Que dire de l'article 35 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 23 juin 1793 : "Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs." ?

Venez en débattre avec Benoît Vander Meerschen, Secrétaire général adjoint du Centre d'Action Laïque

**Entrée : 3 € - Art.27**



## **Mieux connaître notre conférencier**

Benoît Van Der Meerschen est licencié en droit, en droit international public et en droit public et administratif de l'U.L.B.

Son vaste parcours professionnel lui a permis d'acquérir, de 1993 à ce jour, une solide expérience professionnelle dans plusieurs domaines :

- Juriste dans un syndicat (la Centrale générale des services publics), au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides puis à l'Auditorat du Conseil d'Etat ;
- Responsable du service du contentieux de la commune d'Ixelles et Conseiller juridique-animateur à la Ligue belge francophone des droits de l'Homme ;
- Coordinateur de la Coordination des ONG pour les droits de l'Enfant ainsi qu'à "Défense des Enfants international" (DEI) ;
- Assistant chargé d'exercices en Histoire du Droit et des institutions à l'U.L.B. et Chargé de cours (Maître-assistant) en droit international public et en droit européen à la Haute Ecole de Bruxelles.
- Secrétaire général du Centre national de Coopération au Développement (CNCD-11.11.11.), Chargé de mission au Centre d'Action Laïque puis Secrétaire général d'ITECO
- Directeur de l'AMO Atmosphères

Son expérience a été aussi mise à profit à l'étranger lors de fréquentes missions pour le compte de la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme.

Benoît est un membre actif dans plusieurs associations de défense des droits de l'Homme, des étrangers ou de la jeunesse.

Il est aussi l'auteur de plusieurs publications dans Espace de libertés, le Journal du Droit des Jeunes, la Chronique de la LDH, La Lettre de la FIDH, Résistances, Imagine, la Revue Nouvelle, la Nouvelle Tribune,... et de l'ouvrage "Belgique, terre d'écueils", en collaboration avec Dan Van Raemdonck (Labor, 2001).

### **Lundis 13 et 27 mars : atelier d'aquarelle**

Il est toujours possible de rendre visite à cet atelier et, si vous le souhaitez, de rejoindre ce sympathique groupe où la convivialité et le plaisir de peindre font bon ménage. Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation est de 6 € par séance, papier et café compris et la petite friandise inattendue.

**Anne-Marie André**



## **Donner la personnalité juridique au fœtus ? Nous serons tous des assassins en puissance !**

**Statut du fœtus, reconnaissance anténatale :  
les attaques au droit à l'IVG doivent cesser !**

Ce 9 février, le Parlement fédéral a voté une proposition de loi visant à permettre la reconnaissance de la filiation paternelle hors mariage dès le début de la grossesse.

Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique met en garde les élu-e-s, les femmes et les citoyen-ne-s en général, contre les dangers que fait courir cette modification législative qui rappelle les tentatives en cours de donner un statut à l'embryon et au fœtus. Le CFFB mettra tous les moyens possibles en œuvre pour faire échec à ces attaques de plus en plus directes, au droit fondamental des femmes à décider de poursuivre ou non une grossesse.

Si les motivations avancées pour voter ce texte peuvent paraître louables, elles sont sans commune mesure avec les risques évidents que comporte une telle reconnaissance de filiation avant toute viabilité du fœtus : s'attaquer in fine à l'Interruption Volontaire de Grossesse.

Dans le contexte actuel, le vote de cette loi est indissociable du projet du ministre de la Justice, de son parti le CD&V et de la NVA contre lequel le CFFB a déjà pris position : en effet nous refusons que soit supprimé l'article 80 bis du code civil ainsi que le délai légal de reconnaissance d'un enfant mort-né - soit 6 mois de grossesse - comme nous refusons la délivrance d'un « acte de naissance » à tout stade d'une grossesse accidentellement interrompue.

Lors de la séance plénière du 9 février, l'auteure de la proposition de loi, Stéphanie Thoron (MR), s'est d'ailleurs félicitée du soutien total du Ministre Koen Geens dans ce dossier. Rien d'étonnant. Les confusions sémantiques sont les mêmes que dans le dossier de reconnaissance des fœtus : on parle d'enfant alors qu'il s'agit d'une grossesse de moins de six mois. Ici aussi, la loi octroie un document d'état civil, ainsi qu'un lien de filiation, deux des quatre attributs nécessaires à l'attribution d'une personnalité juridique...

Si la proposition du CD&V sur les fœtus est actuellement bloquée en Commission Justice, grâce entre autre aux auditions des professionnel-le-s de la santé, mais aussi du CFFB, ne nous réjouissons pas trop vite ! Le Ministre de la



Justice a déclaré le 7 février au JT de la VRT qu'il ferait passer ce texte via le gouvernement. Quand on ne peut passer par la porte, on passe par les fenêtres. Une première étape vient d'être franchie avec le vote du 9 février ! C'est pourquoi le CFFB a décidé d'exprimer ses profondes inquiétudes et son opposition à ce qui s'apparente à une offensive déguisée contre les droits fondamentaux des femmes.

En effet, les arguments avancés pour faire voter la reconnaissance d'une filiation anténatale sans délai minimal de grossesse ne résistent pas à l'analyse. Harmoniser les pratiques entre les administrations communales ? Certes, il y avait un vide juridique et certaines communes permettaient cette reconnaissance avant 6 mois de grossesse. Mais ce n'est pas le cas de la majorité d'entre elles qui, en toute logique, calquent leur pratique sur ce délai de 6 mois, prescrit par l'article 80 bis du Code civil, à la fois pour reconnaître officiellement qu'un enfant est mort-né, mais également, en cas de fausse-couche, pour permettre au père non marié qui n'a pas encore reconnu l'enfant de le faire, moyennant le consentement de la mère.

Autre motivation avancée : il s'agirait d'éviter à la maman, en cas de décès prématuré du père, des démarches douloureuses. Selon nous, cet argument ne tient pas non plus: en effet, l'article 324 du Code civil indique clairement qu'à moins qu'il n'existe des doutes sur la paternité, celle-ci est présumée si des relations sexuelles avec la mère sont établies pendant la période légale de la conception. De toute façon, aujourd'hui, les tests ADN sont rapides et fiables à 99%.

Une nouvelle fois on prend prétexte d'aider les femmes confrontées à une dure épreuve, (très rare, s'il en est) - des femmes dont nous sommes solidaires et qu'il faut soutenir et encadrer - pour modifier le statut du fœtus dans le Code civil. C'est inacceptable.

En revanche, pas un mot sur la réalité du vécu de très nombreuses femmes au cours de la grossesse, qui a toute son importance ici: en effet, toutes les études démontrent que la violence dans les couples est un fléau généralisé et que, dans 40% des cas, les premiers coups apparaissent avec la grossesse. De plus, une IVG sur 5 est directement liée à des violences (viols, violences conjugales, violences familiales). En permettant cette reconnaissance de paternité précoce, le législateur offre, sans s'en rendre compte, un moyen de pression légal à un compagnon violent pour empêcher la femme enceinte de demander une IVG ; ce

n'est ni une hypothèse, ni un risque mineur : il s'agit d'une réalité objective et dramatique.

**Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique met donc en garde les élu-e-s, et poursuivra son combat contre les reculs en matière des droits des femmes, et spécifiquement leurs droits sexuels et reproductifs, cette fois directement mis en cause par le parlement et le gouvernement belges, comme c'est malheureusement le cas dans un nombre croissant de pays européens.**

Source : Communiqué de presse du Conseil d'administration du CFFB où le CAL est représenté.

### Un dossier pédagogique disponible à la Maison de la Laïcité



La loi belge de dépénalisation de l'avortement a été votée en avril 1990.

A l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de cette loi, le Centre d'Action Laïque avait décidé d'actualiser le film « Le corps du délit » et le dossier pédagogique qui l'accompagne, édités pour la première fois en 2010.

L'objectif de cette action de sensibilisation est non seulement d'informer les étudiants du secondaire et du supérieur sur les aspects médicaux et pratiques de l'avortement en Belgique, mais également de leur donner des éléments de réflexion pour aborder un sujet toujours sensible.

En plus des changements législatifs intervenus ces dernières années en Europe, le film et le dossier font également état des menaces qui pèsent de plus en plus sur ce droit sexuel et reproductif, reconnu comme un standard de santé publique par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Ce matériel pédagogique ainsi que le DVD sont entièrement gratuits.

Nous en possédons quelques exemplaires à votre intention mais nous pouvons en obtenir auprès du CAL, selon les disponibilités.

N'hésitez pas à nous contacter au 064/442326 (téléphone de notre Maison).



## **Opération "Pièces jaunes" pour l'asbl Solidarité-logement Une tirelire est à votre disposition dans nos locaux**

Lors de notre repas du 5 février, nous avons présenté brièvement l'opération "Pièces jaunes", opération mise en place par cette asbl.

L'objectif : collecter un maximum de dons sur le thème "Pas de jeunes sans toit" pour financer plusieurs projets en cours, opération lancée le 19 novembre 2016 lors d'une soirée exceptionnelle au Cirque Bouglione.

Comment : en déposant vos "Pièces jaunes" s'accumulant dans vos poches et porte-monnaie dans une tirelire située dans notre Maison de la Laïcité (mais aussi d'autres pièces ou billets si vous le souhaitez).

### **Bien connaître les objectifs de cette asbl**

Thierry Lechien, membre de notre Maison de la Laïcité et l'un des bénévoles de cette asbl nous informe d'une manière plus complète :

Cette asbl a été créée en 2009 par des laïques bénévoles venant de diverses régions de Bruxelles, de Flandre et de Wallonie qui se sont fixé comme mission de lutter contre le "sans-abrisme" en aidant financièrement les asbl qui aident les personnes précarisées qui se retrouvent ou qui risquent de se retrouver à brève échéance à la rue.

Nos deux publics prioritaires sont les jeunes adultes et les femmes seules ou accompagnées d'enfants. Il faut malheureusement constater que la pauvreté importante en Wallonie provoque des problèmes de logement, beaucoup de personnes ont du mal à constituer une garantie locative de 2 mois de loyer, d'autres personnes ont un logement mais qui est de piètre qualité avec tous les risques que cela comporte.

Solidarité-logement aide les asbl qui procurent du logement à titre temporaire ou à titre permanent. C'est ainsi qu'elle aide les maisons d'accueil qui hébergent des femmes avec ou sans enfants, des hommes, des familles. Ces maisons d'accueil font partie de l'AMA (Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri).

Ces maisons d'accueil ne font pas qu'héberger des personnes en mal de logement, elles procurent également une assistance psycho-sociale bien indispensable.

Les frais de fonctionnement de ces maisons d'accueil (salaires, chauffage,...)

sont subsidiées par la région wallonne et la communauté française mais ces maisons disposent de budgets d'investissement très réduits pour rénover leur bâtiment, acheter du nouveau matériel de cuisine, rénover des sanitaires et c'est là que l'asbl Solidarité Logement intervient par des dons en argent.

Elles créent aussi du nouveau logement pour personnes précarisées, c'est ainsi qu'elle vient d'acheter un bâtiment à rénover à Saint-Gilles et, après rénovation par leurs soins, elle le donnera en location à l'Agence Immobilière Sociale de Saint-Gilles qui va y héberger des personnes seules ou des familles précarisées pour des loyers très modérés.

Cette asbl est intéressée par l'acquisition de maisons dans le Hainaut pour répéter ce genre d'opération. Son action dans le Hainaut est actuellement la suivante :

- payer des factures d'aménagement d'un double appartement qui se trouve à la ville-basse à Charleroi, pour y accueillir 2 familles ;
- courant 2017, payer partiellement l'aménagement d'une cuisine destinée à un habitat groupé solidaire qui sera situé à Thuin et où vivront 6 handicapés ;
- participer avec l'asbl L'îlot et d'autres asbl carolines au rachat de 6 petites maisons mises en vente à Jumet, ces maisons sont occupées par des personnes à faible revenu et bénéficiant des services psycho-sociaux de l'asbl L'îlot, cette opération permettrait de stabiliser leur logement qui, sans cela, pourrait tomber dans les mains d'un marchand de sommeil ;
- aider prochainement l'asbl Solidarité Femmes, basée à La Louvière qui gère un refuge pour femmes victimes de violences conjugales en leur donnant une partie du montant nécessaire à la rénovation et à l'installation d'une nouvelle cuisine ;
- aider, début 2017, Picardie Laïque, en finançant également l'installation d'une nouvelle cuisine dans l'abri de jour situé à La Louvière; aider aussi l'abri de nuit d'Haine-Saint-Paul qui accueille chaque soir 15 sdf
- d'intervenir financièrement pour la création de 4 logements solidaires à Chièvre près de Ath;

Pour les 6 projets mentionnés ci-dessus, cette asbl a approuvé un total de dons de 106.500€.

Leurs revenus proviennent des dons de fondations, de particuliers et d'associations à caractères philanthropiques.

Les frais de fonctionnement de cette asbl sont inférieurs à 5% de leurs recettes étant donné qu'il n'y a aucun salaire, aucun remboursement de frais ni aucun loyer puisque qu'ils se réunissent au siège de leur asbl ou aux domiciles des administrateurs.

Pour situer le niveau intervention de l'asbl Solidarité Logement, l'asbl a donné environ 300.000 € sur la période 2011-2015 à des asbl situées à Bruxelles et en wallonie.

Ils ont un site web : [www.Solidarite-logement.be](http://www.Solidarite-logement.be)

Ils nous remercient déjà pour notre aide et notre soutien.

**Yvan Nicaise**



## Découvrons la Laïcité Une publication du CAL que nous attendions

Il est souvent reproché à la Laïcité, à tort ou à raison, de diffuser des brochures qui ne seraient abordables qu'à un certain public.

Précisons d'abord que les diverses publications s'adressent à un public assez large donc très diversifié et que ce n'est pas en présentant des ouvrages simplistes que les connaissances et les réflexions des lecteurs évolueront.

Néanmoins, le fait d'avoir réalisé une plaquette tout public, qui permet de présenter d'une manière claire et précise et la place que laïcité occupe dans la société et les valeurs qu'elle défend, mérite qu'elle soit connue et surtout diffusée. En 22 pages, dans un style simple mais précis, elle répond aux questions essentielles telles que:

Etre laïque, c'est ...

Etre croyant et laïque, est-ce possible?

Des valeurs, pour quoi faire ?

L'action laïque...

Les questions éthiques.

Très accessibles aux jeunes, cette plaquette joliment illustrée permet de répondre à certaines interrogations mais surtout offre la possibilité d'ouvrir des moments de réflexions et d'échanges entre enfants, adolescents et adultes mais aussi entre adultes.

Cette brochure est disponible gratuitement dans notre Maison de Laïcité lors des heures de permanences annoncées mensuellement dans "Le Courrier Laïque" et affichées à la vitrine de notre Maison.

**Yvan Nicaise**



## Jeudis 9 et 23 mars: atelier d'art floral

Ces activités se déroulent de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe. N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26 car le prix des fleurs augmente malheureusement et nous n'avons pas la possibilité de les replanter dans un jardin jusqu'à la prochaine réunion ni de les mettre au congélateur.

La participation est de 13 €, fleurs et café compris.

**Marie-Christine Cuchet**

### Mars 2017

#### Permanence de notre Maison de la Laïcité



Tous les mardis de 10 à 12 heures.

Tous les samedis de 10 à 12 heures.

Les lundis 13 et 27 mars de 14 à 16h30.

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous soutiennent pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous.

Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Notre activité "Les Lundis du Préau " du mois d'avril se déroulera le 24.

Menu et conférence vous seront communiqués dans le prochain courrier laïque.

**Lundi 20 mars à 14h15**  
**« Les Lundis du Préau » présente**  
**"Escapade frivole"**  
**avec Franco Borriello, chanteur interprète animateur**

Cette période carnavalesque est propice aux réjouissances.

Voilà pourquoi nous vous proposons un après-midi où la chanson française et italienne se rencontreront grâce à Franco Borriello, chanteur et guitariste.

Rappelons que Franco est un habitant de notre commune.

Participation: récital et goûter, café compris 4 €

Cet après-midi sera précédé, à 12h30, du repas mensuel pour ceux qui le souhaitent.



**MENU**

**Pain de viande**

**Chicons braisés**

**Purée**

\*\*\*

**Dessert - Café**

\*\*\*

**15 €**

**Réservation :** jusqu'au mercredi 15 mars au 064/442326 ou au 0478/392796.

Confirmation de la réservation par versement au compte n° BE76 0682 1971 1895 de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz en indiquant "lundi du Préau+nom +nombre de personnes".

**Le Courrier Laïque**

**Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise**

**Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)**